
Annexe de la convention – Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

Domicilié(e) à l'adresse suivante :

.....

Atteste sur l'honneur être propriétaire d'un broyeur à végétaux pour mon usage domestique.

La signature de la convention ci-dessus m'engage sur 3 ans à :

- ne percevoir qu'une seule subvention pour le broyeur aidé ;
- apporter la preuve aux services de la CCGST, qui en feront la demande, que je suis bien en possession du broyeur aidé ;
- restituer la présente subvention à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez dans l'hypothèse où le broyeur concerné viendrait à être revendu ;
- autoriser la visite d'un agent de la CCGST à mon domicile pour constater la présence et/ou l'utilisation du broyeur.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

En cas de détournement constaté de la présente subvention, notamment par l'achat/revente, le bénéficiaire est susceptible d'être poursuivi pour « abus de confiance ». Les sanctions encourues sont celles prévues à l'article 314-1 du code pénal.

(Article 314-1 : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a accepté à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende »).

Fait à le :/...../.....

Signature :